

Fin 2016, 31 000 étudiants en médecine, pharmacie et odontologie sont affectés, dans le cadre de leur internat, dans des établissements de santé de France métropolitaine et des DROM, y compris le service de santé des armées. Les internes et faisant fonction d'internes sont principalement accueillis dans les établissements publics. Plus d'un sur deux l'est en centre hospitalier universitaire et 85 % d'entre eux travaillent en court séjour, à savoir en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie.

Davantage d'internes en médecine

Les études de médecine, pharmacie et odontologie sont composées de trois cycles. Pour les étudiants de médecine, le troisième cycle s'effectue obligatoirement dans le cadre d'un internat. À l'inverse, pour les futurs pharmaciens et odontologistes, ce statut d'interne n'est pas systématique ; il est même marginal pour les odontologistes. De ce fait, fin 2016, plus de 9 internes sur 10 (93 %) sont inscrits en médecine (*tableau 1*), contre 1 % d'entre eux en odontologie. Cette répartition reflète celle des professions médicales (hors sages-femmes) exerçant au sein des hôpitaux publics et privés : 94 % des praticiens (y compris hospitalo-universitaires) sont des médecins. Le nombre d'internes par praticien est aussi élevé en médecine qu'en pharmacie (0,3 interne pour un praticien).

Les faisant fonction d'internes (FFI) représentent 8,0 % de l'ensemble des internes titulaires et des FFI en 2016.

Internes et FFI exercent surtout en établissements publics, principalement dans les CHU

Quelles que soient leur filière et leur spécialité, la grande majorité des étudiants font leur internat dans des établissements publics, et plus particulièrement dans les CHU (56 %) [*tableau 2*]. Seuls 7 % sont accueillis en établissements privés à but non lucratif, dont un tiers dans les centres de lutte contre le cancer (CLCC). Cette répartition dépend de la localisation des services agréés, lesquels se situent majoritairement dans les CHU, les centres hospitaliers (CH) de grande taille (au moins 300 lits) et, dans une moindre mesure, les CLCC. Par ailleurs, les FFI, comme les internes, exercent principalement dans le

secteur public, notamment en CHU (39 %) et dans les CH de grande taille (38 %).

Hormis pour les établissements privés à but lucratif, la répartition des internes et des FFI par catégorie d'établissement présente des similitudes avec celle des médecins, pharmaciens et odontologistes, plus nombreux dans les CHU et les CH de grande taille. Cependant, le nombre d'internes et de FFI par praticien est plus élevé dans les CHU (0,44 interne ou FFI par praticien) que dans les grands CH (0,28 interne ou FFI par praticien). Cette distribution suit aussi celle de l'activité d'hospitalisation complète, mesurée en séjours. Les CHU et les CH de grande taille, qui accueillent 78 % des internes et FFI, assurent également la majorité des séjours en hospitalisation complète (63 %). Toutefois, la répartition des internes et FFI entre ces deux catégories n'est pas proportionnelle à l'activité observée. Les CH de grande taille assurent, en effet, 32 % des séjours en hospitalisation complète en 2016, mais n'accueillent que 23 % des internes et FFI. De ce fait, rapporté au nombre de séjours en hospitalisation complète, le nombre d'internes et de FFI est deux fois et demie plus élevé dans les CHU que dans les CH.

Des étudiants plus souvent accueillis dans des services de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie

La majorité des internes et des FFI (85 %) effectuent leur formation au sein de services appartenant à la discipline d'équipement « médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie » (MCO) [*tableau 3*]. Seuls 10 % des internes et des FFI en équivalent temps plein (ETP) exercent en service psychiatrique, en hospitalisation à

Tableau 1 Les internes dans les établissements de santé en 2016, selon la spécialité

Spécialité	Internes ¹		Personnel médical ²		Ratio internes/ personnel médical ²
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Pharmacie	1 764	5,8	5 469	4,9	0,32
Odontologie	354	1,2	1 804	1,6	0,20
Médecine (médecine générale et spécialité de médecine)	28 511	93,1	105 347	93,5	0,27
Total	30 629	100,0	112 620	100,0	0,27

1. Internes titulaires seuls, hors faisant fonction d'internes (FFI).

2. Le personnel médical comprend les emplois des salariés et des libéraux.

Lecture > Les pharmaciens et les médecins forment plus d'internes que les odontologues.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA, accueillant des internes ou des FFI.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

Tableau 2 Les internes et les faisant fonction d'internes en établissement de santé en 2016, selon la catégorie d'établissement

Spécialité	Établissements publics			Établissements privés à but non lucratif	dont CLCC	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
	CHU	CH de grande taille (au moins 300 lits)	Autres établissements publics (y compris CHS)				
Internes (effectifs)	17 272	6 813	4 277	2 031	802	236	30 629
Internes (%)	56,4	22,2	14,0	6,6	2,6	0,8	100,0
FFI (effectifs)	1 042	997	368	244	54	1	2 652
FFI (%)	39,3	37,6	13,9	9,2	2,0	0,0	100,0
Total internes et FFI (effectifs)	18 314	7 810	4 645	2 275	856	237	33 281
Total internes et FFI (%)	55,0	23,5	14,0	6,8	2,6	0,7	100,0
Total du personnel médical¹ (effectifs)	41 483	28 147	23 462	11 438	2 489	8 090	112 620
Total du personnel médical¹ (%)	36,8	25,0	20,8	10,2	2,2	7,2	100,0
Séjours en hospitalisation complète (nombre)	3 023 062	3 114 399	2 056 278	884 867	142 567	713 044	9 791 650
Séjours en hospitalisation complète (%)	30,9	31,8	21,0	9,0	1,5	7,3	100,0
Ratio internes et FFI/ personnel médical	0,44	0,28	0,20	0,20	0,34	0,03	0,30
Ratio internes et FFI/100 séjours en hospitalisation complète	0,61	0,25	0,23	0,26	0,60	0,03	0,34

CHU : centre hospitalier universitaire ; CH : centre hospitalier ; CHS : centre hospitalier spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales ; CLCC : centre de lutte contre le cancer.

1. Le personnel médical comprend les emplois des salariés et des libéraux.

Lecture > Rapportés à un même nombre de séjours en hospitalisation complète, les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer forment plus d'internes et de FFI que les autres établissements de santé.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA, accueillant des internes ou des FFI.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

domicile, en service de moyen séjour (soins de suite et de réadaptation) ou encore en soins de longue durée. Les médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers salariés travaillent également en grande partie en MCO (84 % en ETP). Le nombre d'internes et de FFI par praticien y est de 0,44. C'est en service psychiatrique que ce ratio est le plus faible (0,28).

Plus de la moitié (55 %) des internes et des FFI de ces services travaillent dans des centres

hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales (CHS) et 27 % en CHU (tableau 4). Néanmoins, rapportés au nombre de séjours en hospitalisation complète, les services de psychiatrie des CHU comptabilisent presque trois fois plus d'internes que les CHS. Dans ces services, le nombre d'internes par séjour en hospitalisation complète (1,19 pour 100 séjours) est particulièrement élevé. ■

Tableau 3 Les internes et les faisant fonction d'internes en établissement de santé en 2016, selon la discipline d'équipement de leur service d'affectation

Discipline	Internes et faisant fonction d'internes		Personnel médical salarié ¹		Ratio internes/ personnel médical salarié ¹
	ETP	%	ETP	%	
Administration, services hôteliers et techniques ²	1 572	5,0	1 364	1,9	1,15
MCO	26 770	85,2	60 318	84,1	0,44
Psychiatrie	2 172	6,9	7 701	10,7	0,28
HAD	52	0,2	134	0,2	0,39
SSR	752	2,4	1 975	2,8	0,38
SLD	96	0,3	187	0,3	0,51
Ensemble	31 414	100,0	71 679	100,0	0,44

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée ; ETP : équivalent temps plein annuel rémunéré.

1. Dans ce tableau, contrairement aux tableaux 1 et 2, les internes sont rapportés aux seuls médecins salariés (en ETP), car la répartition des libéraux en ETP par discipline n'est pas connue.

2. L'administration gère, entre autres, le PMSI et accueille beaucoup d'internes de santé publique, même si peu de médecins exercent dans ces services.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA, accueillant des internes ou des FFI.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

Tableau 4 Les internes et les faisant fonction d'internes en service psychiatrique en 2016

Établissement	Internes et faisant fonction d'internes		Séjours en hospitalisation complète en psychiatrie	Ratio internes/100 séjours en hospitalisation en psychiatrie
	ETP	%		
CHS	1 192	54,9	283 591	0,42
CHU	589	27,1	49 314	1,19
CH	300	13,8	109 810	0,27
Autres établissements	92	4,2	31 568	0,29
Ensemble	2 172	100,0	474 283	0,46

CHS : centre hospitalier spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales ; CHU : centre hospitalier universitaire ; CH : centre hospitalier.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA, accueillant des internes ou des FFI.

Source > DREES, SAE 2016, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes**Champ**

Internes des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), en fonction au 31 décembre 2016. Ne sont comptabilisés que les établissements accueillant au moins un interne ou un faisant fonction d'interne (FFI).

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Définitions

> **Faisant fonction d'internes (FFI)** : ce sont le plus souvent des médecins diplômés hors Union européenne, inscrits à l'université en vue d'acquies une spécialisation ou un diplôme complémentaire et qui, dans le cadre de leurs obligations de stage pratique, sont désignés en qualité de faisant fonction d'interne. L'exercice en France de ces médecins est conditionné par une autorisation. À défaut, ils ne peuvent exercer des fonctions hospitalières que s'ils sont inscrits à des formations universitaires et uniquement dans des établissements hospitaliers publics.

> **Équivalent temps plein** : il correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

> **Anguis, M.** (2017, mars). En 2016, 7 700 étudiants affectés à l'issue des premières épreuves classantes nationales informatisées. DREES, *Études et Résultats*, 1006.

> **Barlet, M., Marbot, C.** (dir.) (2016). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.

> **Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)** (2010). *Les Internes en médecine, effectifs et répartition 2010-2014*, tome I. Rapport disponible sur le site de la DREES : www.social-sante.gouv.fr, rubrique « Rapports » de l'ONDPS.